

TRIBUNE

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

JANVIER 2015

Admi ALR - PARA - BRU



CGSP

FGTB Services Publics



71^e année - n°1 - janvier 2015 (mensuel) dépôt CHARLEROIX | P402047 | retour: CGSP place Fontaines, 9/11 1000 Bruxelles

EVASION FISCALE DES MILLIARDS ENVOLES

DOSSIER P. 4



ÉDITO
L'insurrection
qui vient !
P. 3



LE MOT QUI PUE
Le client
P. 7



Admi
Décembre chaud !
Janvier torride ?
P. 9

Avis aux membres

Cotisation

En application des statuts de la CGSP fédérale, la cotisation des membres sera indexée pour la période 2015-2016. Il s'agira d'une majoration (mensuelle) de 0,25 euro pour une cotisation entière, de 0,15 euro pour une cotisation réduite et de 0,05 – 0,10 euro pour les pensionnés (en fonction de leur situation).

Préavis de grève

Le 2 décembre 2014

Concerne : dépôt de préavis de grève à partir du 16 décembre 2014

Monsieur le Premier ministre,
Monsieur le Président du Comité A,

La CGSP s'oppose aux mesures gouvernementales envisagées pour l'ensemble de la Fonction publique et des Entreprises publiques autonomes.

En réaction à ces attaques, la CGSP dépose un préavis de grève prenant cours le 16 décembre 2014 pour une durée indéterminée.

La CGSP couvre l'ensemble des actions que pourraient mener nos affiliés.

Toute absence d'un membre du personnel qui participera auxdites actions est donc à considérer comme un arrêt de travail couvert par notre organisation syndicale.

La CGSP vous prie de prendre les mesures nécessaires pour informer toutes les autorités publiques relevant du Comité A de possibles perturbations dans leurs services.

Les modalités spécifiques à certains secteurs seront communiquées directement aux autorités concernées par les responsables syndicaux compétents.

Veuillez recevoir, Monsieur le Premier ministre, Monsieur le Président du Comité A, nos salutations.

Michel Meyer
Président CGSP fédérale

DANS NOS RÉGIONALES

Namur

Expo 14/18 – Gare des Guillemins

Le Comité des Pensionnés organise le 6 mars 2015, une après-midi récréative à l'Expo 14/18, Gare des Guillemins à Liège. Durée de la visite ± 2 heures.

Départ de la Gare de Namur à 13h. Chaque participant est libre de son retour sauf s'il a un billet de groupe.

La participation aux frais est la suivante :

Les + 65 ans : train aller-retour 6 € - Entrée à l'Expo : 8 €.

Les - 65 ans qui partent individuellement : train aller-retour 17,50 € - Entrée 8 €.

Les - 65 ans qui partent en groupe de plus de 15 personnes : train 10 € - Entrée 8 €.

Inscriptions clôturées le 20 février.

Personne de contact :

Maria Pasquarelli 0476/36 68 88 ;

Jean-Pierre Bagnat 0478/58 40 04.

Namur

Journée récréative à Rochehaut sur Semois

Le Comité des Pensionnés organise le 15 mai 2015, une journée récréative à l'Auberge de la Ferme à Rochehaut sur Semois.

Voyage en car : départ 9h de la CGSP.

Dîner : Apéritif, repas, dessert, café

Prix : 50 €

Inscription pour le 15 mars :

- acompte de 15 € au compte BE82 1325 2346 3268 ;
- le solde de 35 € devra être versé sur le même compte au plus tard le 15 avril.

Sauf cas grave, l'acompte ne sera pas remboursé.

Il est important que le car soit complet, plus nous serons nombreux et moins les frais seront importants.

NB : une erreur s'est glissée dans l'invitation que vous avez reçue le 7 novembre 2014. Le numéro de compte est le BE82 1325 2346 3268.

La CGSP wallonne
vous souhaite un joyeux bordel...

L'insurrection qui vient !

À la veille de la journée nationale de grève du 15 décembre, on ne peut pas dire que le gouvernement fédéral d'Antwerpen a entendu le mécontentement du monde des travailleurs.

La manifestation nationale du 6 novembre a été une réussite historique ; les grèves provinciales des 24 novembre, 1^{er} décembre et 8 décembre ont atteint plus que leurs objectifs et le gouvernement de Bart De Wever ne veut pas comprendre. Même un récent sondage flamand a démontré que 80 % des Flamands jugent que les efforts ne sont pas justement répartis !

Décidément, ce gouvernement des droites est dominé par ceux qui ne veulent pas du vivre ensemble. Que ce soit d'un point de vue communautaire mais encore plus d'un point de vue social. Une véritable guerre des classes, entamée en sourdine depuis longtemps déjà, a pris un tour d'une violence inédite depuis la Seconde Guerre mondiale. Le monde du travail est la cible de toutes les mesures gouvernementales.

L'entêtement à vouloir rembourser une dette illégitime ne sert que les intérêts des rentiers, c'est-à-dire ceux qui, par opposition aux travailleurs, ne vivent pas du fruit de leur travail mais de leur patrimoine et de ses rentes. Toutes les dérives sécuritaires de ce gouvernement, au-delà de l'atteinte aux libertés individuelles et collectives, comme l'appel à l'armée et les services privés de sécurité, ne sont cohérentes que si on comprend qu'il s'agit de protéger les nantis contre ceux qui n'ont pas ou peu de patrimoine.

Sans changement fondamental de politique, c'est l'insurrection qui arrive !

Non que les travailleurs la souhaitent mais bien parce que les circonstances ne laisseront pas d'alternatives à ceux qui n'ont que leur force de travail pour vivre.

L'insurrection n'est pas l'émeute. Victor Hugo l'explique dans *Les Misérables* : « Il y a l'émeute, il y a l'insurrection ; ce sont deux colères, l'une a tort, l'autre a droit [...] La guerre du tout contre la fraction est l'insurrection ; l'attaque de la fraction contre le tout est émeute [...] De là vient que, si l'insurrection, dans des cas donnés, peut-être, comme a dit Lafayette, le plus saints des devoirs, l'émeute peut être le plus fatal des attentats. »

À n'en point douter, la fraction est ce gouvernement, soutenu par le Vlaams Belang contre les grèves, qui veut réduire le pouvoir d'achat de plus de 90 % de la population et renforcer les quelques pourcents des plus riches. « L'insurrection est le plus sacré des devoirs lorsqu'elle vient d'en bas » dit encore Charles Péguy.

Loin de ces citations d'auteurs, janvier sera le mois de la poursuite du combat de tous les travailleurs contre la politique de ce gouvernement.

Tous les travailleurs, c'est-à-dire ceux qui ont du travail, ceux qui en sont privés, ceux qui sont malades, ceux qui sont d'origine étrangère avec ou sans papiers, ceux qui travaillent sous un statut de vrai ou de faux indépendant, ceux qui étudient aujourd'hui pour espérer travailler demain et ceux qui, ayant travaillé, ont mérité d'avoir une retraite digne qui permette non seulement de survivre mais bien entendu de vivre.

La richesse continue de croître en Belgique, faisons en sorte que tous les travailleurs en profitent.

La lutte, c'est maintenant !

LuxLeaks : des milliards envolés !

Imaginez un monde dans lequel vous pourriez payer ou non des impôts tout en continuant de bénéficier d'infrastructures et de services publics de qualité payés par les autres ! Ce monde existe : c'est le nôtre. Aujourd'hui, les multinationales peuvent dégager des milliards de bénéfices sans s'acquitter du moindre euro d'impôt. La révélation de cette évasion fiscale, quelques heures avant l'imposante manifestation nationale du 6 novembre, a été ressentie comme une véritable provocation au moment où le gouvernement Michel accable les citoyens de ses mesures antisociales.



Après l'Offshore Leaks qui avait mis à jour l'usage intensif des paradis fiscaux par les multinationales et de riches contribuables, le Consortium international de journalistes d'investigation lance un nouveau pavé dans la marre en révélant l'existence à nos portes d'arrangements fiscaux particulièrement favorables à des sociétés multinationales. C'est le fisc luxembourgeois qui est ici le principal protagoniste, mises à part, bien sûr les 300 multinationales dont 26 sociétés belges, qui ont bénéficié du système de « ruling ». En se faisant imposer par le Luxembourg à des taux ridiculement bas, parfois inférieurs à 1 % au lieu des 34 % théoriques que représente l'impôt des sociétés en Belgique, ce sont des milliards qui échappent au fisc belge.

Ce sont ces mêmes milliards que le gouvernement veut nous faire payer à travers l'arsenal de mesures les plus antisociales que nous ayons connu depuis 70 ans.

La grande évasion

Le ruling, c'est une consultation préalable de l'administration fiscale pour savoir si la déclaration que l'on compte faire sera conforme au droit fiscal et acceptée. Il ne suffit pas en effet d'avoir de l'imagination fiscale. Il faut que les montages et déductions que l'on envisage soient conformes au droit et en tout cas incontestables après coup par l'administration fiscale. Le ruling existe en Belgique mais le fisc belge serait un peu trop tatillon et puis même, fût-il plus « tolérant », le taux officiel de l'impôt des sociétés est quand même de 34 % chez nous. Il y a des cieux plus cléments et des administrations fiscales plus coulantes. La Luxembourgeoise par exemple.

Ainsi, il y est possible qu'une société transforme 90 % de ses bénéfices en savoir-faire qui devient un « actif incorporel » non taxable. Elle n'est donc taxée que sur 10 %.

Une autre, FedEx, pour la citer, rapatrie

ses bénéfices dans une filiale luxembourgeoise et bénéficie d'une exonération pour 99,75 % des sommes rapatriées. Impôt sur 0,75 % du revenu ! Et bien entendu, les pays où ces revenus ont été générés n'auront rien perçu.

Mais l'exemple qui scandalise au plus haut point est celui d'Albert Frère. Ce dernier s'est payé un jet privé de 25 millions de dollars sans que cela ne lui coûte un cent ! Grâce à la complaisance fiscale du fisc grand-ducal¹.

Légalité vs l'égalité ?

Pour autant qu'il n'y ait pas de fausse déclaration, tout cela est *légal*. Ce n'est pas de la fraude mais de l'*optimisation fiscale* un peu « limite ». Dans la concurrence fiscale que se livrent les États européens, le « ruling » du Luxembourg est une « réponse » à la création des intérêts notionnels en Belgique... !

La Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP) a vivement

réagi à l'annonce de ce nouveau scandale financier. Elle dénonce l'hypocrisie des gouvernements européens et de la Commission qui sont au courant des stratagèmes des grandes entreprises mis en place pour payer le moins d'impôt possible. Ce qui est révélé ici, c'est le système à échelle industrielle des ententes fiscales secrètes et la complicité du gouvernement luxembourgeois. En conséquence, ce sont des milliards d'euros qui ont été perdus au détriment des citoyens soumis, eux, à des destructions d'emploi, des pertes de rémunération et de protection sociale.

Ce qui est également nouveau c'est la preuve effarante de la collusion entre un gouvernement et l'un des plus grands cabinets d'expertise comptable, PricewaterhouseCoopers (PwC), qui a négocié en secret plus de 500 accords fiscaux impliquant 340 entreprises.

” Dans la concurrence fiscale que se livrent les États européens, le « ruling » du Luxembourg est une « réponse » à la création des intérêts notionnels en Belgique “

Jean-Claude Juncker, Président de la Commission européenne et ancien Premier ministre du... Luxembourg, a expliqué que les accords fiscaux secrets de son pays étaient *légaux* mais *immoraux*.

Sa proposition visant à étendre l'échange automatique d'informations sur les « rulings » fiscaux au sein de l'UE est la bienvenue, mais il faudra des mois avant qu'elle ne soit acceptée par le Conseil.

Une commission d'enquête

Pour la FSESP, des mesures plus immédiates sont tout à fait réalisables en vue de supprimer ces accords fiscaux nuisibles.

Premièrement, la légalité des accords fiscaux au Luxembourg, sur la base des règles européennes relatives aux aides d'État, reste encore à prouver. La

concurrence fiscale agressive entre certains pays comme les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Irlande et l'Autriche est une infraction au Traité qui oblige à une coopération sincère entre les États membres. C'est pour cette raison que la FSESP appelle à une enquête du Parlement européen¹ sur les 340 entreprises et le rôle de PwC. Les enquêtes actuellement menées par la Commission dans le but de savoir si les réductions d'impôts accordées à Fiat Finance et Amazone au Luxembourg, à

Apple en Irlande et à Starbucks aux Pays-Bas, sont des formes de subventions cachées, doivent être conclues dans les plus brefs délais, et des amendes dissuasives imposées. Deuxièmement, les gouvernements de l'UE ont désormais une bonne base pour interdire aux 340 entreprises l'accès aux fonds de

l'UE, aux aides d'État ou aux marchés publics jusqu'à ce qu'elles fassent leur *mea culpa* et payent des impôts non négociables là où leurs bénéfices ont été réalisés, selon le principe approuvé par le G20 à Brisbane les 15 et 16 novembre derniers.

Troisièmement, les liens entre la Commission et les grands cabinets d'expertise comptable doivent être revus.

La Belgique n'a pas de problème budgétaire, elle a un problème fiscal !

L'évasion fiscale a pris de telle proportion qu'elle menace aujourd'hui la stabilité de nos États. Entre vingt mille et trente mille milliards de dollars sont ainsi dissimulés dans les paradis fiscaux, soit l'équivalent des deux tiers de la dette mondiale. Des sommes d'argent colossales qui privent les États de leurs moyens

financiers nécessaires et les amènent à imposer l'austérité envers les bas et moyens revenus. Plutôt que de faire contribuer équitablement l'ensemble des revenus et tout particulièrement ceux des plus riches, le gouvernement Michel a déclaré la guerre aux travailleurs de ce pays.

La conclusion s'impose d'elle-même : elle a été tirée par Michel Gevers, Professeur émérite de l'UCL et Docteur Honoris Causa de la VUB dans sa carte blanche du Soir du 13 novembre.

« La Belgique n'a aucun problème budgétaire. Il n'y a donc aucune raison de s'attaquer à notre système de sécurité sociale, notre recherche, nos institutions culturelles, ou la SNCB. Il suffit de faire en sorte que les personnes les plus riches soient taxées comme le reste de la population et que les entreprises bénéficiaires contribuent à l'impôt. Oublions donc la déclaration gouvernementale et donnons à lire à notre gouvernement les analyses d'aujourd'hui pour qu'il abandonne ses idées archaïques, qu'il s'excuse et qu'il démissionne. »

Cet accord de gouvernement n'était qu'un mauvais rêve ! » ■

1. <http://www.icij.org/>

2. <http://www.lecho.be/detail.art?a=9565542&n=7888&ckc=1>

3. Une commission d'enquête est l'instrument le plus puissant dont dispose le Parlement européen. Ses compétences vont au-delà de celles d'un simple rapport spécial. Elle peut mener des enquêtes sur les infractions à la législation européenne par les États membres et déterminer si les actions de la Commission sont en conformité avec ses obligations au titre des traités de l'Union européenne. Elle peut également formuler toute recommandation qu'elle juge nécessaire et constitue une base décisive pour un suivi législatif.



La majeure partie de la dette publique belge est illégitime

Depuis 1990, le Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers-Monde (CADTM) démontre le lien entre la dette et l'incapacité du système économique mondial à satisfaire les droits les plus élémentaires de millions de personnes à travers le monde. Dans « Les Chiffres de la dette 2015 », le CADTM insiste particulièrement sur les dettes illégitimes.

Le CADTM met en évidence le « système dette » qui soumet de la même manière les peuples des pays en développement et ceux des pays les plus industrialisés. Là comme ici, l'endettement est utilisé par les prêteurs comme un instrument de domination politique et économique.

Face au sentiment d'injustice causé par le sauvetage public des banques qui ont causé la crise et les politiques de coupes claires dans les dépenses sociales, ont surgi divers mouvements citoyens qui revendiquent la nécessité de mener des audits citoyens des dettes publiques. Ces audits visent à identifier la part de la dette considérée comme illégitime en vue d'exiger son annulation.

Qu'est-ce qu'une dette illégitime ?

Certaines dettes, bien que légales au niveau juridique, peuvent néanmoins être qualifiées d'illégitimes, à l'instar des « sauvetages » imposés par la « Troïka » (Commission européenne, Banque centrale européenne et FMI) à la Grèce, au Portugal et à l'Irlande. Plusieurs éléments concourent au caractère illégitime des dettes contractées par ces trois gouvernements auprès de la Troïka : les mesures exigées portent gravement atteinte aux droits sociaux et violent ainsi les droits humains fondamentaux ; la population n'a pas été consultée quant au changement de politiques publiques qui lui a été imposé ; enfin, les taux d'intérêt des prêts, bien qu'inférieurs à ceux du marché, sont hors de portée de ces pays. Pour le CADTM, il s'agit de dettes clairement illégitimes et elles doivent être annulées.

Pouvoir se financer auprès de la Banque centrale

Vu l'impossibilité actuelle de se financer auprès de la banque centrale, les États sont obligés de recourir aux marchés financiers via l'émission de titres

de dette souveraine qui sont achetés principalement par les banques privées¹.

Ce monopole octroyé au secteur privé rend illégitime une partie importante de la dette publique.

En effet, l'économiste Olivier Bonfond (CADTM et CEPAG) a calculé le surcoût payé par la Belgique pour se financer sur les marchés financiers dominés par les banques privées. Il a conçu le graphique présenté ici qui prend en compte différents scénarios.

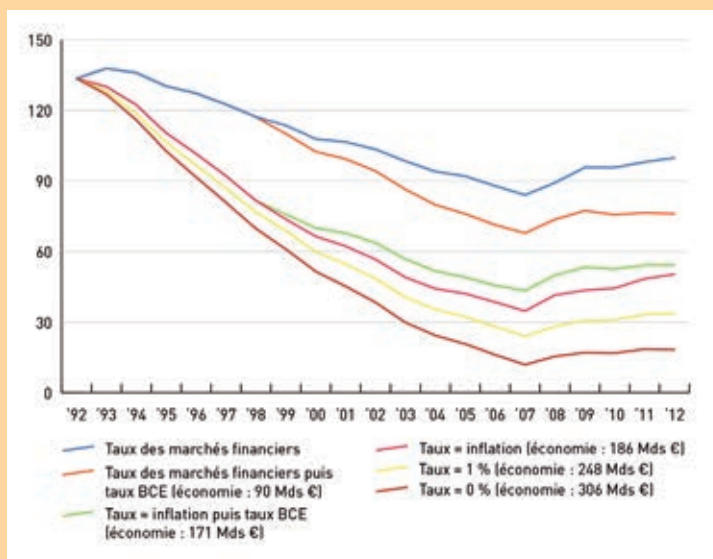
La courbe bleu foncé montre l'évolution de la dette telle qu'elle s'est effectivement déroulée. Entre 1992 et 2012, elle est passée de 135 % du PIB à 100 % du PIB. Les autres courbes montrent que si la Belgique avait pu se financer auprès de la Banque centrale, la dette publique aurait été nettement inférieure. La courbe jaune montre que si la Belgique avait pu emprunter au taux de 1 % à la Banque centrale, la dette publique serait passée de 135 % du PIB en 1992 à 34 % du PIB en 2012. Dans ce cas de figure,

la Belgique aurait économisé 248 milliards d'euros entre 1992 et 2012.

La courbe rouge foncée indique que si la Belgique avait pu se financer à taux zéro auprès de la Banque centrale, la dette serait passée de 135 % du PIB en 1992 à 18 % du PIB en 2012. Dans ce dernier cas de figure, la Belgique aurait économisé 306 milliards d'euros entre 1992 et 2012. Ce graphique permet d'affirmer que la part illégitime de la dette publique belge actuelle est tout à fait considérable.

Si en plus on prend en compte, les dettes illégitimement contractées par la Belgique suite aux cadeaux fiscaux faits au 1 % le plus riche et aux grandes entreprises ainsi que le coût du sauvetage bancaire, on aboutira à une conclusion évidente : la majeure partie de la dette publique belge est illégitime.

1. L'interdiction pour les banques centrales d'agir en tant que prêteur auprès des États est actée par l'article 123 du Traité de Lisbonne et pour la zone euro par l'article 21.1 des statuts de la BCE.



Évolution de la dette belge en % du PIB en fonction des taux d'emprunts, de 1992 à 2012
Source : calculs réalisés par Olivier Bonfond à partir des chiffres de la Banque nationale.

Le client

« L'ONEM veut être un service public axé sur le client. »

« Le compte officiel @SNCB s'intègre pleinement dans notre volonté de placer le client au centre de notre attention ». En quelques décennies, l'usager ou le citoyen a été détrôné par le client. Arrêt sur un glissement sémantique non dénué de conséquences.

Un client est celui qui prend la décision d'acheter un bien, un produit ou un service. Comme annoncé en introduction, l'usager s'est transformé en client. Et ce changement a entaché la nature de la relation : la confiance a été rompue ! Quand un facteur par exemple proposait quelque chose, a priori, l'usager avait totalement confiance. Maintenant, c'est l'inverse. Le client a toujours peur qu'on lui fourgue ce dont il n'a pas besoin. Et comme les métastases d'un cancer, la logique « client » a envahi toutes les strates des services publics.

Le client est donc devenu le Cheval de Troie permettant l'« extension à toutes les sphères de l'existence, sociale et individuelle, d'une même logique normative : concurrence généralisée, universalisation du modèle de l'entreprise, extension à l'individu de la problématique gestionnaire du capital »¹

Cette logique client ne s'invite pas seule au bal des fonctionnaires. Elle introduit avec les règles de fonctionnement du privé un « mode néolibéral de gouvernance à l'attention des agents publics, où le citoyen est redéfini en client et où les administrateurs publics sont encouragés à cultiver l'esprit entrepreneurial »².

Les critères d'efficacité et de rentabilité, les techniques d'évaluation s'imposent partout comme autant d'évidences indiscutables, venant saper le régime de confiance en vigueur précédemment.

Faire vaciller le service public

Cette gestion par le stress et la pression évacue également la dimension qualitative du travail et entraîne une forte souffrance au travail pour les agents sans cesse confrontés à des injonctions

paradoxaux entre le respect de la culture du service public et le respect des procédures managériales.

En outre, s'il n'y a plus de différence fondamentale entre privé et public, pourquoi maintenir ce dernier, si lourd et si peu efficace selon les critères du premier ? Si on ajoute à cela l'appétit forcément et féroce illimité du néolibéralisme, les ingrédients sont réunis pour faire vaciller un service public déjà bien ébranlé.

Or, si le secteur privé peut choisir ses clients, le secteur public est là pour tous les citoyens. Forcer le secteur public à

Comme les métastases d'un cancer, la logique « client » a envahi toutes les strates des services publics.

trier parmi ses usagers, à en délaisser certains revient à le dénaturer et, ce faisant, à l'affaiblir. Ces outils de gestion remettent en cause le principe fondamental

au cœur de la mission de service public : celui de leur gratuité ou de leur accessibilité à tous et toutes. Le greffon privé ne laisse pas indemne le corps (public) qui le reçoit.

Le règne de la marchandise ?

Il permet en outre au néolibéralisme de réduire les politiques publiques aux seuls critères de rentabilité ou de productivité, au détriment d'autres critères, autrement pertinents, de définition du bien commun.

L'État est alors conçu comme une entreprise soumise à la rationalité du marché. Ainsi s'instaure une philosophie managériale aux chiffres fixés par une rationalisation productiviste digne de la planification soviétique. Et l'introduction de cette logique client dans la gestion des services publics aboutit à la marchandisation de ces mêmes services et à un « recentrage sur des fonctions



jugées essentielles conduisant par là même à un amaigrissement du rôle du service public »³.

En outre, puisque le secteur public se voit contraint de se plier à une logique de marché dans ses opérations internes, il doit recruter des personnes à même de mener à bien ces missions. Alors qu'auparavant, le secteur public permettait l'insertion par l'emploi de personnes peu qualifiées, cet objectif ne cadrerait plus avec les visées modernes.

Le citoyen transformé en client devient le citoyen *Test-Achats* et cette transformation signe la fin de la solidarité comme principe d'accès universel à certains biens fondamentaux.

1. Pierre Dardot & Christian Laval, « Néolibéralisme, capitalisme et démocratie managériale », *Le Sarkophage* n° 23, mars-mai 2011, p. 7, <http://tiny.cc/zkmnuw>

2. Alexandre Piraux, « Vers des réformes de 3^e génération ? », *Politique*, revue de débats, n°78, janvier-février 2013, p. 24.

3. Gratia Pungu, « Bruxelles, le dilemme du gestionnaire », *Politique*, revue de débats, n° 78, janvier-février 2013, p. 39.

Près de 5 000 Bruxellois exclus du chômage **en ce début janvier**

Depuis ce 1^{er} janvier 2015, la machine à exclure les chômeurs fait de nouvelles victimes. Pas moins de 5 000 travailleurs sans emploi bruxellois vont perdre leur droit aux allocations de chômage ! La FGTB Bruxelles a décidé d'apporter son aide concrète à tous ses affiliés menacés d'exclusion et d'intensifier la mobilisation syndicale contre cette nouvelle étape de la chasse aux chômeurs.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les allocations de chômage acquises sur base des études, appelées aussi « allocations d'insertion », sont limitées à 3 ans. Pour un grand nombre de bénéficiaires des allocations de chômage, le 1^{er} janvier 2015 marquera donc la fin de cette période, avec pour conséquence une exclusion pure et simple du chômage !

Véritable catastrophe sociale, cette exclusion massive ne fera qu'accroître la précarité et la pauvreté de tous ces jeunes et moins jeunes travailleurs sans emploi. Ils vont non seulement perdre le revenu de remplacement, qui leur permettait de survivre, mais également leur sécurité sociale (remboursement des soins de santé, allocations familiales, pensions). De plus, ils n'auront plus accès aux programmes d'emploi reposant sur l'activation des allocations de chômage. Un bon nombre d'entre eux n'aura donc d'autre solution que d'aller frapper aux portes des CPAS, pour autant qu'ils soient dans les conditions d'attribution du revenu d'intégration sociale ou, à défaut, de solliciter l'aide de leur famille... ou de la rue.

Un tel transfert de la Sécurité sociale vers le CPAS marque le passage d'un régime assurantiel de solidarité vers un système d'assistance, sous condition de revenus. La FGTB de Bruxelles dénonce, une fois encore, cette politique et s'engage à poursuivre la lutte contre la chasse aux chômeurs.

Concrètement, la FGTB organise depuis cet automne des entretiens individuels avec tous les affiliés concernés afin de les aider à prendre les dispositions utiles. Un nouveau service d'accueil et d'information des chômeurs en fin de droit est mis à leur disposition.

Les possibilités de report de l'exclusion seront examinées au cas par cas. La réglementation permet en effet un tel report en cas de périodes de travail, de reprise d'une formation, ou encore en raison d'une inaptitude au travail d'au moins 33 % ou de problèmes personnels ne permettant pas de travailler dans le circuit normal du travail. Le cas échéant, des conseils seront délivrés pour solliciter utilement l'aide du CPAS et éviter la spirale infernale de l'exclusion (endettement, retards de loyer, expulsion du logement, etc.).



De manière générale, un appel à se mobiliser et à rejoindre le Groupe militant *Résiste !* est lancé dans toutes les permanences chômage de la FGTB.

Ces dispositions concrétisent la solidarité de la FGTB Bruxelles avec ses affiliés et tous les travailleurs avec ou sans emploi.

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB-CGSP
Président de la FGTB-Bruxelles

Groupe de travailleurs sans emploi (TSE)

Le Collectif *Résiste !* de la Centrale culturelle bruxelloise de la FGTB Bruxelles.

Tous les 1^{er} et 3^e vendredis du mois — rue de Suède, 45 à Saint-Gilles (3^e étage)

- Myriam Akhaloui 02 216 16 77 – 0498 87 14 21

myriam.akhaloui@fgtb.be

- Wouter Vanaelst 02 552 03 63 – 0499 55 07 83

wouter.vanaelst@fgtb.be



www.cgsp-acod-bru.be

Décembre **chaud** ! Janvier **torride** ?

Lors des mois de novembre et décembre, nous avons pu constater que le mouvement de grogne a été suivi de façon efficace, au-delà même de nos espérances.

Malgré l'état d'esprit ambiant « anti grèves », relayé par certains médias (à croire qu'ils sont mal intentionnés ou à la recherche de parts d'audience quel qu'en soit le prix), les actions se sont succédées sans aucun essoufflement, voire même avec un certain élan de croissance.

La solidarité n'est jamais aussi nécessaire et présente que quand les attaques sur le monde du travail et sur les citoyens sont aussi violentes.

Et c'est cette violence qu'il faut souligner, mesdames et messieurs les journalistes, et pas celle de quelques marginaux qui veulent parfois exprimer leur colère de façon inadéquate.

Car il y a de quoi être en colère sur ces attaques du gouvernement fédéral, que nous avons longuement présentées et sur lesquelles nous ne reviendrons pas ici.

Mais il y a également de la colère à avoir lorsqu'on voit les décisions qui sont prises au niveau régional, communautaire et local.

Le non-remplacement de 4 fonctionnaires wallons sur 5, la coupe annoncée de 10 % des budgets des Organismes d'intérêts publics (OIP), les efforts budgétaires à réaliser suite au transfert des compétences « emplois et santé » avec une réduction de 10 % du financement, etc.

Et puis les annonces de licenciements au CPAS de Tournai, à Charleroi, à Chimay qui font renaître les terribles spectres de l'année passée à Colfontaine, Ath, Flémalle, Verviers, etc.

Tout ceci n'est guère rassurant quant à notre avenir.

Non, décidément, le père Noël n'existe pas !

J'espère donc que vous avez pris des forces et du repos pendant ces fêtes de fin d'année car l'action est loin d'être terminée.

Une nouvelle année de combats commence.

Malgré tout, nous vous souhaitons nos meilleurs vœux, ainsi que pour vos proches.

Olivier Nyssen
Secrétaire général Admi

Comité wallon élargi exceptionnel du mercredi 5 novembre 2014

Plan d'actions

Un Comité wallon élargi exceptionnel du secteur Admi s'est déroulé à la CGSP de Namur le mercredi 5 novembre 2014.

La convocation de nos délégués à ce Comité wallon se justifiait par l'intention du nouveau gouvernement fédéral de mettre en vigueur des mesures antisociales à l'égard des travailleurs et notamment des agents des services publics locaux et provinciaux.

En effet, outre les mesures prévues affectant l'ensemble du monde du travail, de très nombreuses propositions gouvernementales visent le personnel des Administrations locales et provinciales.

D'entrée, la Présidente aborda ces attaques du gouvernement et souligna particulièrement ses intentions en matière de pensions. Un Conseil des ministres s'est réuni le 15 octobre 2014 afin d'arrêter une série de mesures à transcrire dans une proposition de loi-programme.

C'est la raison pour laquelle, deux spécialistes en matière de pensions tant privées (ONP) que publiques (SdPSP) étaient invités pour en expliciter les implications.

La parole fut d'abord donnée à notre Camarade Christian Servais de l'ONP qui nous exposa les points importants

qui risquent de toucher les travailleurs salariés.

Des dispositifs particuliers furent abordés tels les régimes spéciaux qui seraient intégrés dans le régime général, les périodes assimilées, la limitation du salaire fictif, les exceptions de chômage involontaire, le bonus pension, l'activité professionnelle autorisée, la pension de survie, etc.

En ce qui concerne cette dernière, elle serait remplacée par une allocation de transition de 12 mois (ou 24 mois si enfant à charge) pour les conjoints survivants âgés de moins de 45 ans. La condition d'âge sera progressivement augmentée à 50 ans en 2025.

En matière de pension anticipée, le Conseil des ministres du 15 octobre 2014 a prévu des mesures particulières :

- la condition d'âge sera portée à 62,5 ans en 2017 et à 63 ans en 2018 ;
- la condition de carrière sera portée à 41 ans en 2017 et à 42 ans en 2019 ;
- les conditions de carrière relatives aux exceptions pour des carrières très longues seront relevées afin de pouvoir prendre encore sa pension en 2019 à 60 ou 61 ans. La condition de carrière sera, à partir de 2017, de 43 ans pour prendre sa pension à 60 ans et de 42 ans pour prendre sa pension à 61 ans. La condition de carrière sera, à partir de 2019, de 44 ans pour prendre sa pension à 60 ans et de 43 ans pour la prendre à 61 ans.



La bonification pour diplôme accordée pour la condition de carrière dans le cadre de la pension anticipée sera supprimée à partir du 1^{er} janvier 2015 à raison de 6 mois par an.

Le bonus pension sera quant à lui supprimé dès le 1^{er} janvier 2015 sauf pour ceux qui, jusqu'au 31 décembre 2014, sont en train de se constituer un bonus pension.

D'autres mesures peuvent avoir un impact sur le calcul des pensions. À titre d'exemples, certaines sont citées ci-après :

- suppression de l'allocation pour crédit-temps non motivé ;
- harmonisation des régimes public-privé ;
- réforme des pensions des fonctionnaires (voir volet suivant sur les pensions publiques) ;
- convergence entre les 3 régimes de pensions ;
- pension à temps partiel ;
- périodes assimilées ;
- système à points ;
- âge légal de la pension.

C'est ensuite le Camarade Johann Poulain du SdPSP (Service des Pensions de Secteur public) et Vice-président du sous-secteur Finances-Pensions de l'IRB-CGSP AMiO, qui présenta le volet des mesures en matière de pensions à l'égard des





agents du secteur public sous forme de 10 grands principes, à savoir :

1. Vieillir en restant actif

L'âge légal de la retraite sera porté à 66 ans en 2025 et à 67 ans en 2030.

2. Bonus pension

Il sera supprimé dès le 1^{er} janvier 2015 pour ceux qui ne rempliront pas, à cette date, les conditions pour le constituer.

3. Adaptations spécifiques à la réglementation sur la pension des fonctionnaires

Le calcul de la pension devra être basé sur les revenus du travail de toute la carrière, et pas uniquement sur la fin de la carrière.

Suppression de la bonification pour diplôme. Elle sera supprimée progressivement dès 2015 à raison de 6 mois par année de bonification.

Disparition de la pension pour inaptitude physique, qui sera remplacée par une indemnité d'incapacité de travail dans le cadre de l'assurance maladie invalidité pour les travailleurs salariés. Réforme approfondie de l'incapacité de travail (réinsertion professionnelle plus rapide).

4. Métiers lourds

Modification des tantièmes préférentiels. Tous les droits à la pension seront constitués en 60%, à la fois pour le calcul et l'accès à la pension anticipée, sauf pour les métiers lourds, dont une liste sera définie ultérieurement.

5. Révision des périodes non prestées et assimilées dans la carrière

Fin de l'assimilation des périodes en tant que personnel contractuel des services publics dans le calcul de la pension. Pour le personnel contractuel

de la Fonction publique qui est nommé après la date de l'accord de gouvernement, les années prestées comme contractuel ne seront plus prises en compte pour le calcul de la pension publique

lorsqu'on devient statutaire.

Modification des absences comptant dans le calcul de la pension. Les assimilations seront pondérées en fonction du caractère volontaire ou non et la plus-value sociale des périodes couvertes par l'assimilation. Le contrôle sur les motifs et conditions sera renforcé.

L'assimilation des crédits-temps et interruptions de carrière non motivées sera supprimée.

Les crédits-temps spécifiques fin de carrière entre 50 et 54 ans disparaîtront et la limite de 55 ans sera portée à 60 ans dès le 1^{er} janvier 2015 pour les premières demandes.

6. Lutte contre la pauvreté chez les pensionnés et amélioration de la protection minimale

Modification du minimum garanti pour ancienneté dans les pensions du secteur public. Celui qui aura travaillé à temps plein durant une carrière complète (45 ans) aura droit à une pension minimum supérieure de 10 % au seuil de pauvreté.

7. Un système de pension répondant à l'évolution des tendances de la société

Modernisation de la dimension familiale et réforme des droits dérivés dans le système de pension. Les droits dérivés seront ouverts aux cohabitants légaux, en cas de divorce ou de cessation de cohabitation légale, les droits de pension acquis pendant la période de vie commune seront additionnés et partagés.

8. Prise de pension partielle

Les modalités seront étudiées compte tenu du

rapport de la Commission des pensions qui suggère l'introduction d'une possibilité de pension partielle.

9. Démocratisation des pensions complémentaires

Mise en place d'un deuxième pilier de pension dans la Fonction publique. Parallèlement à la mise en place d'une pension mixte (une pension de travailleur salarié pour les années comme contractuel et une pension publique pour les années comme statutaire), un pourcentage des augmentations de salaires sera affecté à des versements de cotisations dans les plans de pension.

10. Information transparente aux futurs pensionnés

Le système de pension à points est censé apporter plus de visibilité pour les travailleurs.

À cela s'ajoute une proposition de fusion des organismes de pension.

Par ailleurs, le gouvernement prévoit de mettre en place en 2015 un Conseil national des pensions, organe paritaire, qui, avec l'appui d'un « centre d'expertise des pensions » prendra d'autres mesures que celles présentées afin de continuer la réforme en se dirigeant très vraisemblablement vers le calcul de pensions à points et vers un alignement du régime des pensions publiques sur ceux du secteur privé.

Enfin, c'est au camarade Olivier Nyssen, Secrétaire général, de faire l'énumération des autres mesures reprises dans l'accord gouvernemental qui auront un impact négatif sur les travailleurs de notre secteur (pour rap-



pel, lire l'article « le bal des vampires » dans la *Tribune* du mois de novembre).

Compte tenu de ces mesures anti-sociales proposées par le Gouvernement, il est décidé de prendre part au plan d'actions interprofessionnel en Front commun syndical.

Après la grande manifestation nationale du 6 novembre, des journées de grèves tournantes par Province ont été organisées les 24 novembre, 1^{er}

et 8 décembre, pour terminer par une journée de grève générale nationale le 15 décembre.

En plus de celles-ci, une action spécifique « Services publics/Fonction publique » est également envisagée pour le 8 décembre afin de sensibiliser tout particulièrement les citoyens sur ce que serait leur vie, sans services

publics. Des tracts spécifiques seront réalisés à cet effet.

Le combat ne fait que commencer. ■



Négociation wallonne – Pouvoirs locaux et provinciaux

Reprise des travaux du Comité C wallon

C'est le 9 octobre 2014 que le ministre des Pouvoirs locaux et provinciaux, Paul Furlan, nous a conviés à une première réunion du Comité C wallon pour les Pouvoirs locaux et provinciaux, depuis la formation du nouveau gouvernement wallon.

Le ministre Furlan, Président du Comité C wallon, était bien présent. Quant au ministre Prévot, Vice-président du Comité C wallon, il s'était fait représenter, ce que nous avons évidemment regretté. Les autres ministres du gouvernement wallon étaient représentés par un membre de leur cabinet.

Le ministre Furlan a présenté les priorités du gouvernement pour la nouvelle législature en ce qui concerne ses compétences.

On peut les résumer comme suit :

Le budget lié au Pacte pour une Fonction publique locale et provinciale solide et solidaire est maintenu. On peut regretter que ce montant ne soit pas majoré afin que plus de nominations d'agents puissent se réaliser dans les Administrations locales et provinciales wallonnes.

Le ministre Furlan a justifié ce statu quo par les économies budgétaires que le gouvernement wallon a dû s'imposer.

Il a poursuivi en soulignant que les autres membres du gouvernement

wallon seront à nouveau sensibilisés quant à la mise en œuvre de la « 2^e jambe » du Pacte (majoration des subventions spécifiques aux Pouvoirs locaux et provinciaux qui accentuent les nominations de personnel).

Quant aux économies budgétaires envisagées par le gouvernement wallon, il souligne qu'il a fallu tenir compte de l'impact des mesures décidées au fédéral. Il précise également que la DPR a mis particulièrement l'accent sur la volonté d'augmenter la statutarisation et la « modernisation » du statut.

Concernant la RGB, le ministre Furlan a souligné qu'il n'envisageait pas une refonte globale des principes généraux mais une révision de certaines mesures d'application. Il faut s'orienter vers une exploration de la RGB au travers d'une vision moderne de la Fonction publique.

Il souhaite aussi mettre en place un monitoring des décisions prises par le Comité C wallon. La fixation d'un calendrier et d'une méthode de travail sera donc définie.

Il s'engage à participer au moins une fois par an aux travaux de notre Comité de négociation sectorielle.

C'est ensuite que les trois organisations syndicales représentatives du personnel des Pouvoirs locaux et provinciaux ont avancé leurs propres priorités :

- maintien de l'emploi et accentuation de la nomination (le statut devant être la règle) ;
- amélioration du pouvoir d'achat : octroi d'un véritable 13^e mois et d'une augmentation des barèmes de 3 % ;
- mesures d'aménagement de fin de carrière (congrés supplémentaires après 50 ans) ;
- augmentation des moyens affectés au dialogue social ;
- application effective des accords antérieurs ;

Une prochaine rencontre est prévue pour le début du mois de décembre 2014 afin d'aborder ces différents points par la présentation d'un cahier revendicatif 2013-2014 en front commun syndical. ■

Conseil économique et social de Wallonie

Un début de carrière pour les « B/C/D »

Le statut du personnel du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) est actuellement régi par un Règlement organique portant régime du personnel (ROP) datant de 1975, modifié à diverses reprises sur des dispositions spécifiques.

Depuis 2002, une promotion par avancement de grade au 1^{er} palier était organisée pour les agents de niveau A : passage de A6 en A5 après 6 ans. Mais rien n'était prévu pour les agents des autres niveaux (B, C et D) : ils ne bénéficiaient d'aucune possibilité d'évolution de carrière !

Depuis plusieurs années, portées essentiellement par la CGSP, des discussions avaient lieu au sein du Comité de concertation de base (CCB) en vue de réviser le Règlement organique du personnel (ROP). Après divers coups d'arrêt, la situation s'est enfin débloquée au début de l'année 2014. Un accord a été signé afin de permettre aux agents de niveaux B, C et D de bénéficier d'une première promotion. Cet accord s'inscrit dans

un projet global de révision du ROP du CESW. L'objectif étant d'élaborer un schéma de carrière complet pour l'ensemble des agents, à l'instar de ce qui existe en Région wallonne.

Les agents de niveaux B, C et D bénéficient enfin d'une promotion par avancement de grade du rang 3 au rang 2 après 10 années d'ancienneté. Cette promotion intervient dès le 1^{er} janvier 2015 pour tous les agents concernés après évaluation.

Cet accord concerne également les membres du personnel de niveau A que le CESW serait amené à engager à partir de 2015 : les nouveaux membres du personnel de rang A6 seront promus au rang A5 après 10 ans d'ancienneté. Les agents et membres du

personnel de rang A6 déjà en place ne perdent aucun acquis et conservent, quant à eux, leur 1^{er} palier de promotion après 6 ans.

Les trois organisations syndicales représentatives ont donné leur accord lors du Comité de secteur XVI du 21 novembre dernier. Le représentant du Cabinet du Ministre-président a confirmé que l'impact financier pour assurer ces promotions (elles concernent 13 personnes) a été intégré dans les budgets 2015 et suivants du Conseil.

Ce dossier, prioritaire pour notre secteur et nos permanents successifs, connaît une fin positive ! ■



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - www.casteldepontalesse.be

Fonction publique fédérale

Rencontre informelle avec le nouveau ministre

Le vendredi 28 novembre a eu lieu une première rencontre bilatérale entre le nouveau ministre de la Défense, chargé de la Fonction publique, Steven Vandeput et la CGSP-ACOD. Cette première rencontre a, comme on s'y attendait, apporté peu de nouvelles.

Le ministre a précisé dès le début de l'entretien que le budget relevait de l'accord de gouvernement et qu'il ne le discuterait pas avec les syndicats. Les mots « épargnes » et « économies » sont revenus plus d'une fois dans la conversation.

Nous nous interrogeons toutefois pour savoir si le ministre fait bien partie du gouvernement car il a répété à plusieurs reprises qu'on lui avait imposé ces économies et qu'il a eu très peu à dire.

Un point positif toutefois, il nous a raconté avoir une autre vision des

fonctionnaires après les avoir fréquentés durant deux mois !!

Apparemment, les fonctionnaires ne seraient pas tous des flemmards comme son parti le laisse entendre.

Son but est de construire, avec son expérience du privé, une administration qui fonctionnerait mieux avec moins de personnel !

Les traitements doivent être adaptés à ces prestations.

Nous avons déjà entendu ce discours par le passé.

Son cabinet va maintenant examiner avec tous les services du personnel comment il peut réaliser son rêve.

Nous attendons toutefois peu d'initiatives nouvelles de sa part.

Au vu de l'accord de gouvernement, nous serons très attentifs à ses propositions et les examinerons avec nos membres. Pour la CGSP, des points de l'accord de gouvernement seront toujours inacceptables quelle que soit la sauce à laquelle on nous les servira... ■

Comité B

Circulaire « Ponts 2015 »

Depuis la mise en place du nouveau gouvernement fédéral, le Comité B n'avait jamais été réuni.

C'est donc à une première réunion que nous avons participé ce 3 décembre 2014, avec à l'ordre du jour le projet de circulaire concernant les dispenses de service accordées en 2015 au personnel des services de la Fonction publique administrative fédérale telle que définie à l'article 1^{er} de la loi du 22 juillet 1993 portant certaines mesures en matière de Fonction publique.

Il y aura donc trois ponts octroyés aux membres des administrations fédérales en 2015 :

- le vendredi 2 janvier 2015 (nouvel an) ;
- le vendredi 15 mai 2015 (ascension) ;
- le lundi 20 juillet 2015 (fête nationale).

La CGSP ne pouvait que marquer son accord sur ce projet. ■

www.cgspadmi.be

Est-ce ainsi que les hommes vivent ?



Claude Halmos, Éd. Fayard

« Est-ce ainsi que les hommes vivent ? » La psychanalyste et écrivain Claude Halmos a choisi le titre de son livre en écho à un poème d'Aragon, à une chanson de Léo Ferré. Et comme ces auteurs engagés avant elle, Claude Halmos est en colère. Elle s'alarme, elle se révolte. Elle dénonce l'impact désastreux de la crise. Et propose des pistes pour amorcer la résistance.

On le sait : aujourd'hui, la crise économique n'épargne plus rien ni personne. Perdre son travail, craindre de le perdre, voir ses possibilités de consommation se réduire comme peau de chagrin, être témoin du malheur des autres et redouter d'en être à son tour victime : ces épreuves atteignent l'individu au-delà du simple stress. Car ces coups ne sont pas seulement des atteintes à un « avoir », ils sont autant de blessures infligées à l'« être ». L'originalité de ce livre, c'est de crier haut et fort que, outre ses ravages matériels trop connus, la crise économique provoque aussi des ravages psychologiques qui provoquent de plus en plus de souffrances dont personne ne parle : ni les politiques, ni les médias, ni les « psys ». On fait comme si cela n'existait pas. Ce silence a de graves conséquences sur les individus ; il renforce leur angoisse et les enferme dans une honte injustifiée.

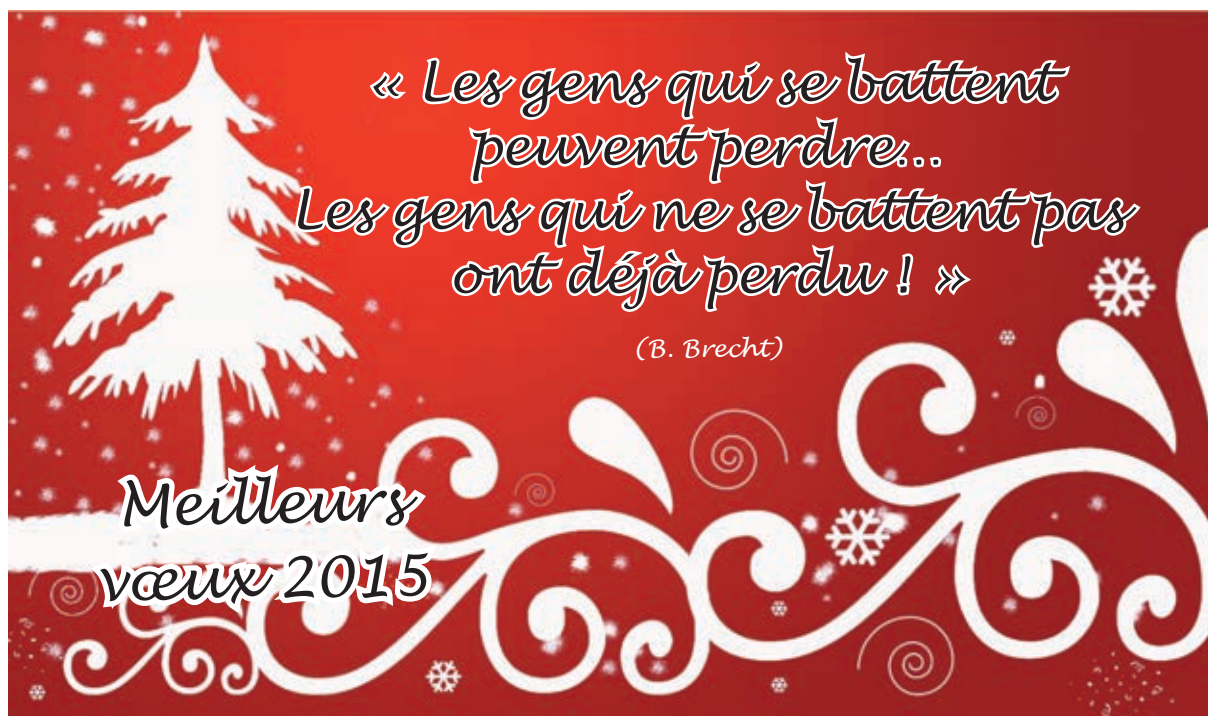
Mais il faut en parler ! En parler bien fort, pour dénoncer les violences que la société inflige à des millions de personnes, de tous les milieux. Ainsi, la situation sociale actuelle engendre des souffrances qui ne sont pas liées aux caractéristiques des personnes ni à leur histoire, mais aux conditions de vie dans lesquelles elles se débattent et qui peuvent venir à bout du psychisme le plus solide.

Il y a ceux qui sont au chômage et qui, à force de s'entendre dire « non », se sentent dévalorisés et déprimés. Le licenciement est un traumatisme, et le chômage, une maltraitance. La société renvoie aux chômeurs l'idée qu'ils ne valent rien, ce qui est une négation de leur image sociale.

Il y a ceux qui ont encore un emploi, mais qui redoutent de le perdre, ou encore tous ceux qui ont peur pour leurs enfants qui ne trouvent pas de travail ou qui acceptent des jobs n'ayant rien à voir avec leurs compétences. Et pour eux, les souffrances liées au travail explosent littéralement. La pression, la sensation d'être interchangeables, la peur qu'il n'y ait plus de travail, l'insécurité, la dureté de l'environnement provoquent d'immenses dégâts.

La crise économique mine les esprits, parce que les individus sont confrontés à une réalité écrasante, contre laquelle ils ne peuvent rien et dont ils se disent qu'elle n'a aucune chance de changer. Quand les portes sont définitivement fermées, quelle marge d'action reste-t-il ? Pour tout le monde, les capacités d'existence se rétrécissent.

Une clé pour s'en sortir ? Retrouver le combat collectif. Pour tenter de surmonter cette maltraitance sociale qui nous frappe tous, adultes comme enfants : compter sur soi, en lien avec les autres.



*La Camarade Martine Ugolini, Présidente du Secteur Admi,
ainsi que l'équipe du Secrétariat wallon
vous souhaitent une excellente année*

2015

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • L'insurrection qui vient !
- 4 / Évasion fiscale • LuxLeaks : des milliards envolés !
- 6 / Dette • La majeure partie de la dette publique belge est illégitime
- 7 / Le mot qui pue • Le client
- 8 / IRB • Près de 5 000 Bruxellois exclus du chômage en ce début janvier

www.cgspwallonne.be

Infos Admi

- 9 / Édito • Décembre chaud ! Janvier torride ?

Région wallonne

- 10 / Comité wallon élargi exceptionnel du mercredi 5 novembre 2014 – Plan d'actions
- 12 / Négociation wallonne – Pouvoirs locaux et provinciaux • Reprise des travaux du Comité C wallon
- 13 / Conseil économique et social de Wallonie • Un début de carrière pour les « B/C/D »

Fédéral

- 14 / Fonction publique fédérale • Rencontre informelle avec le nouveau ministre
- / Comité B • Circulaire « Ponts 2015 »

Lu pour vous

- 15 / Est-ce ainsi que les hommes vivent ?

www.cgspadmi.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTP Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11